A l'attention de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 14 décembre 2018

Objet : Une fiscalité écologique juste et acceptable

Monsieur le Président de la République,

Les évènements des dernières semaines démontrent que l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique ambitieuse portée par le gouvernement avaient besoin du relais des collectivités locales et des territoires pour que les Français s'approprient cette priorité politique et soient davantage accompagnés au quotidien dans cette transition. Ils démontrent également le besoin de sincérité, de cohérence et de justice fiscale dans l'ambition écologique du pays dont les territoires sont des acteurs majeurs.

"Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?" : vous le savez, ce sont les territoires qui sont en responsabilité sur ces questions qui touchent au cœur de la vie quotidienne des Français. Quant au deuxième thème du grand débat national qui va s'ouvrir "Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?", nos associations ont des propositions concrètes à formuler, dont certaines exposées ci-après trouvent leur débouché dans la loi de finances pour 2019 actuellement en discussion au Parlement, afin de contribuer à restaurer l'acceptation de la fiscalité écologique.

Dans un premier temps, nos associations ont soutenu une fiscalité écologique incitative et vertueuse qu'elles assument d'ailleurs directement sur leur propre patrimoine et services locaux consommateurs d'énergie. Elles ont cependant insisté sur l'importance d'une fiscalité écologique juste, efficace, appliquée sur la bonne assiette et sur le bon acteur ainsi que sur l'absolue nécessité d'affecter une part des recettes de la fiscalité écologique à la politique de transition écologique portée par les territoires au plus près de la population, permettant plus facilement sa justification, sa compréhension et, partant, son acceptation.

En matière d'économie circulaire, nous avons alerté à plusieurs reprises le gouvernement sur le caractère partiellement injuste et inefficace d'une augmentation de Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur un service public local de salubrité et de première nécessité - la collecte et le traitement des déchets - appliquée sur un gisement de déchets résiduels composé pour moitié de produits de grande consommation en fin de vie ne bénéficiant d'aucune solution de recyclage. Alors que les solutions d'économie circulaire peinent à trouver leur équilibre économique, nos associations ont également insisté sur le fait que la recette de TGAP actuelle et future devait massivement être affectée à des fonds régionaux en faveur de l'économie circulaire, alors qu'aujourd'hui un tiers de la recette est affecté à un fonds national. De ce point de vue, l'engagement du gouvernement que le surplus futur de TGAP, dont les modalités de calcul n'ont pas été précisées, soit affecté à l'économie circulaire, nous semble nettement insuffisant.

Alors que le coût du service public des déchets pèse déjà à hauteur de 120 euros – dont 25 % de prélèvements fiscaux de l'État - par habitant et par an sur les Français et que la feuille de route pour l'économie circulaire va générer d'autres dépenses supplémentaires pour les collectivités et leurs contribuables, les collectivités vous rappellent leur engagement commun à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et vous demandent de faire un geste d'apaisement constructif en confirmant la franchise de TGAP sur la part des déchets non recyclables qui a été votée par le Sénat et en affectant au moins la moitié de la recette de TGAP à l'économie circulaire dès 2019.

En matière de transition énergétique, à l'heure où sera prochainement mise en consultation la Programmation pluriannuelle de l'énergie, nous sommes fondamentalement convaincus que la transition passe inéluctablement par l'action des territoires, qui sont en particulier chargés d'élaborer des planifications énergie-climat (SRADDET et PCAET) en cours de validation dans les territoires, mais sans avoir le moindre levier financier pour les mettre en œuvre auprès des populations.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons l'appui du gouvernement pour confirmer le vote du Sénat sur la territorialisation de la Contribution Climat Énergie visant à leur allouer une part de la fiscalité carbone – environ 200 millions d'euros en 2019 selon nos estimations - pour mettre en œuvre leurs plans d'actions, dans le cadre d'un partenariat État-collectivités locales, en faveur de la transition écologique.

Aujourd'hui, plus que jamais, les territoires sont à vos côtés pour porter l'ambition environnementale et énergétique de la France. En tant que partenaires privilégiés et porteurs des politiques publiques agissant sur le quotidien des Français, les collectivités locales vous demandent d'envoyer dans cette période charnière pour la transition écologique de notre pays un message fort pour reconnaître leur rôle essentiel en la matière et leur donner les moyens d'agir concrètement pour le quotidien de nos concitoyens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Jean-Luc RIGAUT
Président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF)
Président du Grand Annecy

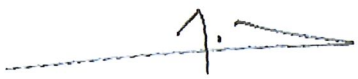

Gilles VINCENT
Président d'AMORCE
Vice-Président à l'Environnement de la métropole TPM
Maire de Saint Mandrier-sur-Mer

Raymond VALL
Président de l'Association nationale des Pôles territoriaux et des Pays
Sénateur du Gers

Jean-Patrick MASSON
Président du Cercle National du Recyclage
Adjoint au Maire de Dijon, Conseiller délégué de Dijon Métropole

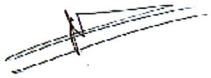

Christophe BOUILLON
Président de l'Association nationale des Petites Villes de France
Député de Seine-Maritime, Maire honoraire de Canteleu

Marie Pierre DIGARD
Présidente de FLAME
1ère adjointe au Maire d'Orsay, Conseillère à la Communauté Paris Saclay

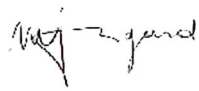

Jean-Luc MOUDENC
Président de France Urbaine
Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole

Jean-François HUSSON,
Vice-Président de la FNAU
Conseiller de la Métropole du Grand Nancy,
conseiller municipal de Nancy
Sénateur de Meurthe et Moselle

Caroline CAYEUX
Président de Villes de France
Maire de Beauvais, Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis

Copie du courrier envoyée à :
François DE RUGY, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire
Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès de François DE RUGY, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire
Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès de François DE RUGY, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire
Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des comptes publics
Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
Sébastien LECORNU, secrétaire d'État auprès de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
Julien DENORMANDIE, secrétaire d'État auprès de Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Assemblée des Communautés de France : 22 rue Joubert, 75009 Paris. 01 55 04 89 00

Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays : 22 rue Joubert, 75 009 PARIS. 01.40.41.84.13

Association des Petites Villes de France : 42 boulevard Raspail, 75007 PARIS. 01 45 44 63 98

France Urbaine : 22 rue Joubert, 75009 Paris. 01 44 39 34 56

Villes de France : 94 rue de Sèvres 75007 Paris. 01 45 44 99 61

AMORCE : 18 rue Gabriel Péri, CS 20102 69623 Villeurbanne Cedex. 04 72 74 09 77

Cercle National du Recyclage : 23 Rue Gosselet, 59000 Lille, 03 20 85 85 22

Fédération des Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie et du Climat : 22 rue Joubert, 75009 Paris. 01 44 39 34 56

Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme : 22 rue Joubert, 75009 Paris. 01 40 41 16 91